

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2010**

L'An deux mil dix, le cinq octobre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Serge DUGAST, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM : GILBERT G – TRAINEAU V – BESNARD C - PASSEDROIT S – ASSERAY D – BONDU M - BOUTIN V – GAUTHIER C – GUINHUT A - MOREAU G -

**Absent et excusé** : /

Madame Véronique TRAINEAU est élue secrétaire de séance

**1) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2010**

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 septembre 2010 a été préalablement adressé aux membres du conseil et Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'indiquer les remarques éventuelles.

Après examen, le compte-rendu de conseil du 7 septembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2) – ÉTUDE DU DEVIS DU CABINET DE GÉOMÈTRES EXPERTS ONILLON – DURET POUR LE BORNAGE DU CHEMIN DU MONT CENIS ET D'UN FOSSE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis en sa possession, concernant le rétablissement des limites du chemin du Mont Cenis :

Le devis s'élève à 920,00 € hors taxes soit 1.100,32 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix pour et une abstention accepte le devis mentionné ci-dessus pour un montant de 920,00 € hors taxes soit 1.100,32 € T.T.C.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis en sa possession, concernant un échange de terrains cadastrés ZH n°35 et 36 entre la Commune de Grézillé et Monsieur et Madame Yvonnick BOUTIN de Grézillé.

Le devis s'élève à 620,20 € hors taxes soit 741,76 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte le devis mentionné ci-dessus pour un montant de 620,20 € hors taxes soit 741,76 € T.T.C.

Un acte administratif sera établi pour finaliser l'échange du terrain entre la Commune et Mr et Mme BOUTIN Yvonnick

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

**3) – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE CHOIX ET L'APPROBATION DES DIFFÉRENTS DEVIS CONCERNANT L'ÉTUDE THERMIQUE ET LA MISSION DE SÉCURITÉ PROTECTION SANTÉ**

Monsieur le Maire informe que les tous les devis ne sont pas parvenus à ce jour à la Mairie, en conséquence, cette question sera revue lors du prochain conseil municipal.

**4) – DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire présente l'avant projet définitif concernant les travaux de réhabilitation de l'école publique réalisé par Madame MERCIER architecte.

L'avant projet présenté comprend une approche budgétaire s'élevant à 408.300,00 € hors taxes soit 488.326,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

D'approuver l'avant projet définitif ci-dessus mentionné et charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

**5) – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES TARIFS DE LA SALLE DES LOISIRS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les tarifs pour les locations de la salle des loisirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

WEEK-END	HORS COMMUNE	COMMUNE	OBSERVATIONS
Salle Complète 240 pers.	<b>515,00 €uros</b>	<b>351,00 €uros</b>	• 30% à la réservation • Caution de <b>610,00 €</b> • Le solde 2 semaines Avant la manifestation
Salle 2/3 160 pers.	<b>370,00 €uros</b>	<b>260,00 €uros</b>	
Salle 1/3 80 pers.	<b>260,00 €uros</b>	<b>188,00 €uros</b>	

1 JOURNEE DANS LA SEMAINE	HORS COMMUNE	COMMUNE	OBSERVATIONS
Salle Complète 240 pers. Salle 2/3 160 pers. Salle 1/3 80 pers.	370,00 €uros 260,00 €uros 135,00 €uros	260,00 €uros 135,00 €uros 98,00 €uros	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% à la réservation</li> <li>• Caution de <b>610,00 €</b></li> <li>• Le solde 2 semaines Avant la manifestation</li> </ul>
<b>VIN D'HONNEUR</b>	<b>188,00 €uros</b>	<b>135,00 €uros</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% à la réservation</li> <li>• Caution de <b>610,00 €</b></li> <li>• Le solde 2 semaines Avant la manifestation</li> </ul>
<b>ASSOCIATIONS (Reconnues d'intérêt Communal)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1 location par an tarif associations <b>80,00 €uros</b></li> <li>■ Location supplémentaire dans l'année <b>351,00 €uros</b></li> </ul>			
<b>REVEILLON NOËL OU 1<sup>er</sup> DE L'AN</b> (location réservée exclusivement à un traiteur.)			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>732,00 €uros</b></li> <li>■ Caution <b>1.525,00 €uros</b></li> </ul>			

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier

### **TARIF DE LA SALLE DES TILLEULS**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la location pour cette salle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la façon suivante :

WEEK END COMPLET		UNE JOURNÉE		VIN D'HONNEUR		OBSERVATIONS
Tarif Commune	Tarif hors commune	Tarif Commune	Tarif hors commune	Tarif Commune	Tarif hors commune	
100,00 €uros	135,00 €uros	80,00 €uros	101,00 €uros	30,00 €uros	34,00 €uros	Caution de <b>153,00 €</b> <b>Demandée à la réservation</b>

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **6) – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs et la durée des concessions dans le cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme suit :

- **Concession pour 30 ans** : 33,50 €uros le m<sup>2</sup> soit 67,00 €uros les 2 m<sup>2</sup>

- **Concession pour 15 ans** : 24,50 €uros le m<sup>2</sup> soit 49,00 €uros les 2 m<sup>2</sup>

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

### **7) – DÉCISION A PRENDRE SUR L'OUVERTURE DE LA ZONE 2AU SUITE AU COURRIER DE FONCIER AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Foncier Aménagement concernant une demande d'ouverture de la zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir largement débattu, chacun ayant donné son avis, il est convenu de reporter la décision au prochain conseil municipal. Entre temps le Maire fournira des données chiffrées sur l'évolution prévisible des taxes ménages et de la dotation globale de fonctionnement.

### **8) – QUESTIONS DIVERSES**

- **Le prochain conseil municipal est fixé le mardi 2 novembre à 20 heures à la Mairie de Grézillé.**
- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 55 minutes.